

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2020

OBJET :
Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. Le Président
Délibération n°2

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 27 mai 2014 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il a :

1.- accepté le 2 mars 2020, l'avenant relatif à la prolongation du contrat dans le logement d'accueil temporaire, proposé par le CCAS d'Essey-lès-Nancy au bénéficiaire jusqu'au 31 mars 2020 ;

2.- accepté le 1^{er} avril 2020, l'avenant n°2 relatif à la prolongation du contrat dans le logement d'accueil temporaire, proposé par le CCAS d'Essey-lès-Nancy au bénéficiaire jusqu'au 31 mai 2020.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 26 juin 2020.

Pour extrait,



Le Président,

Michel Breuille
Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 23 JUIN 2020

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	16
Nombre de votants	16

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

ABSENTE :

Mme Françoise VIRIOT.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

